

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 MARS 2019**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Présents** : MM. Stéphan PINAUD - Patrick LEMOINE - Anne-Sophie ASCHER - Joël RAVENEAU - Claude THOMAS-  
Alain GAROUX –

**Représentés** : MM Jean-Paul FOUCHER (par Alain GAROUX) , Pascal HUET (par Claude THOMAS)

**Excusé** : MM Francis KATCHATOUROFF, Philippe DURIEZ,

Secrétaire de séance : Anne-Sophie ASCHER

Ouverture séance : 19 heures 30

Approbation du compte-rendu du 19 mars 2019 à l'unanimité.

**1/ LOCAL 5 RUE DES LAVANDIERES (ex cantine)**

Madame Estelle DUCHEMIN recherche un local pour établir une conserverie de produits locaux et elle a contacté la Mairie. Il lui a été proposé le local de l'ex-cantine qu'elle est venue visiter et elle est très intéressée par notre local qui correspond à ses besoins et aux normes d'hygiène demandés pour s'installer.

Il est proposé de délibérer pour l'attribution de ce local et de définir le prix du loyer. Après discussion, il est proposé un loyer de 200 € sans les charges. Concernant la consommation d'eau, un compteur divisionnaire va être installé afin de définir la consommation réelle et la commune refacturera à Mme DUCHEMIN sa consommation et les taxes y afférents. Pour le chauffage, un ratio va être effectué par rapport à la superficie du local et une provision de charges sera demandée. Mme DUCHEMIN acquittera la Taxe d'ordures ménagères pour son local.

Après avoir délibéré vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

**2/ REMBOURSEMENT PLASSE GABRIELLE GRILLE LOCAL**

Monsieur le Maire expose que Madame PLASSE Gabrielle a demandé à sécuriser la grille de son local commercial et a émis un avis favorable. Madame PLASSE a fait faire les travaux en urgence, par l'Entreprise Adrien PLASSE dont elle a réglé la facture. Monsieur le Maire apporte des informations complémentaires par rapport au conseil municipal du 19 mars : Madame PLASSE avait demandé depuis le 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 à ce que la commune qui est propriétaire du local effectue ses travaux. Elle s'absentait une dizaine de jours en janvier 2019, elle souhaitait donc sécuriser son magasin. En aucun cas Mme PLASSE a pris l'initiative spontanée de faire ses travaux sans demander à la commune. Il convient de délibérer afin de rembourser Madame PLASSE des frais occasionnés.

POUR : 7 (dont deux représentés)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

**3- Questions diverses**

Madame Sophie ASCHER fait part de l'atelier diagnostic Territoire mis en place par le PNR sur le devenir de notre territoire d'ici 2038. On peut consulter sur le site du PNR rubrique « ici 2038 ». Informations très intéressantes.

La séance est levée à 20 h 00.

Fait à Candes Saint Martin, le 27 mars 2019

Le Maire,

Stéphan PINAUD.

